

MASTER 1 INGENIERIE DES RISQUES ET DES CRISES

Année universitaire 2020-2021

Date de début de la formation 14/09/2020
 Date de fin des enseignements 17/09/2021

En cours	En entreprise	Evénements
----------	---------------	------------

Mois	Date	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
SEPTEMBRE	31								
	7								
	14	Rentrée Semestre 1							
	21			Accueil des Tuteurs					
	28								
OCTOBRE	5								
	12								
	19								
	26								
NOVEMBRE	2								
	9			Férié					
	16								
	23								
DECEMBRE	30								
	7								
	14								
	21					Férié			
JANVIER 2019	28					Férié			
	4								
	11								
	18								
FEVRIER	25	Rentrée Semestre 2							
	1								
	8								
	15								
MARS	22								
	1			Journée Mémoires					
	8								
	15								
AVRIL	22								
	29	Férié		Rencontres Pro.					
	5								
	12								
MAI	19								
	26								
	3	Terrains et Ateliers	Terrains et Ateliers	Terrains et Ateliers					
	10								
JUIN	17								
	24								
	31	Semaine de mobilité							
	7								
JUILLET / AOUT	14								
	21								
	28								
	5								
	12								
	19								
	26								
	2								
SEPTEMBRE	9								
	16								
	23								
	30								
SEPTEMBRE	6								
	13								

Important :

- Obligations de l'apprenti : l'apprenti est un salarié de l'entreprise: il a l'obligation d'assister à tous les cours et d'être en entreprise lorsqu' il n'a pas cours.

- Obligations de l'entreprise : l'entreprise doit envoyer son apprenti en cours et au séminaire d'enseignement à l'étranger le cas échéant. L'apprenti bénéficie de 5 jours ouvrables de révisions à prendre sur le mois qui précède les examens. Ces jours doivent être accordés à l'apprenti et rémunérés par l'entreprise. Ils sont à définir entre l'apprenti et l'entreprise sur le temps de travail en entreprise et n'ont pas d'obligation de s'enchaîner.